

Date : 03/06/11

## Du social dans l'immobilier au Maroc.

par samira1 |

L' **immobilier** au Maroc prend un grand coup d'aile. Les marocains résidents à l'étranger peuvent désormais jouir du nouveau dispositif du logement social à 250.000 DH. Déclarait Ahmed Taoufiq Hjira ministre de l'Habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement de l'espace, lors d'un **salon** de l' **immobilier** marocain en Belgique dans la ville de **Bruxelles** . Cette offre spéciale de logement est issue d'un projet étalé sur une période de 10 ans, allant de 2010 à 2020.

Les marocains résidents à l'étranger acquéreur de ces logements bénéficieront d'une exonération du montant de la taxe à valeur ajoutée pour des superficies variantes entre 50 et 100 m<sup>2</sup>. Ceux-ci seront ainsi éligibles à ces logements à 250.000 DH, et profiter de la réduction de TVA soit 40.000 DH.

Pour ces constructions, les promoteurs sont tenus de respecter les consignes prévues pour les constructions c'est-à-dire construire 500 logements dans des délais minime de cinq ans, tout en respectant le cahier de charges relatif à la sécurité et à la qualité. Ceci étant raisonnablement sous la supervision rigoureuse de l'État. Car la sécurité des biens et des personnes est une priorité. En marge de ces consignes se présente une réduction des délais de permis de construction en plus d'une hausse du plafond des Fonds de garantie en faveur des populations à revenus modestes et/ou irréguliers (FOGARIM), prévoyant un proratai de financement allant jusqu'à 100% du coût de construction ou acquisition du logement et la mensualité la plus élevée à supporter par l'ayant droit, ceci ne dépassant pas 1500 DH.

## Évaluation du site

Ce site marocain diffuse des articles concernant l'actualité générale mondiale.

**Cible**  
Grand Public

**Dynamisme\*** : 24

\* pages nouvelles en moyenne sur une semaine